

DECISION MUNICIPALE N° 2023 / 13



Objet : Demande de subvention auprès du fonds d'initiative cantonale du département du var

Le Maire de PIGNANS,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération n°38/2020 en date du 19 Octobre 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales précité et notamment de « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attributions de subventions ».

CONSIDERANT la nécessité de préserver nos consommations en eau au regard des périodes de sécheresses toujours plus importantes et de penser à toutes les solutions qui permettent son stockage et son recyclage ;

CONSIDERANT la nécessité de créer des lieux de stockage d'eau en cas d'incendie près des massifs forestiers

CONSIDERANT que le Fonds d'initiative cantonale du département du Var axé sur la défense incendie

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès du Fonds d'initiative Cantonale du Département du Var à hauteur de 4 516,96 € HT représentant 80% de la dépense éligible au titre de l'achat, par la ville, d'une bâche de stockage d'eau d'une capacité de 300m3.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 4 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 06/09/2023

Le Maire, **BRUN Fernand**

